



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Céline TONOT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Christophe AVENA	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Didier RELOT
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Agnès BILLIET
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Benoît BORDAT	Madame Catherine MINAUX	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	
	Monsieur Régis PETITBOULANGER	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, SOLIDARITES ET URBANISME**Habitat à Loyer Modéré - Eco-réhabilitation - CDC HABITAT SOCIAL - Demande de subvention au titre de la programmation 2026 - Résidence « CASTEL ACIER » 4,6 6bis et 8 rue Daubenton à Dijon (27 logements)**

Dijon métropole s'est engagée résolument en faveur de la transition écologique et de la lutte contre la précarité énergétique dans l'exercice de ses différentes compétences : énergie, mobilité, action sociale, politique métropolitaine de l'habitat. Les priorités ont été réaffirmées dans le cadre du Plan Climat et Biodiversité adopté en juin 2025.

Le mandat porte l'objectif du développement de l'« éco-habitat » au bénéfice d'une offre de logements plus durable tant en construction qu'en rénovation. Les dispositifs métropolitains visent les logements des bailleurs sociaux ainsi que les logements privés au titre d'une politique publique globale et inclusive. Ils reposent sur un triple objectif :

- la maîtrise des dépenses d'énergie et l'amélioration des conditions d'habitabilité et de confort pour les occupants des logements ;
- la réduction des impacts sur l'environnement avec la baisse de consommation des ressources fossiles et le recul des émissions de gaz à effets de serre ;
- une dynamique de travaux et d'emplois pour toute la chaîne des acteurs économiques concernés.

L'action de Dijon métropole s'inscrit en coopération avec ses partenaires dont la Région, Bourgogne-Franche-Comté, la Banque des Territoires, Action Logement et mobilise les dispositifs nationaux et européens dont le fonds européen de développement régional (FEDER).

A l'appui du bilan de ses trois précédents programmes 2010-2014, 2015-2020 et 2021-2025 (134 opérations, 6 750 logements rénovés BBC, gain énergétique moyen de 40 %), Dijon métropole s'est engagée dans un nouveau dispositif de soutien aux programmations 2026-2030 par délibération du Conseil métropolitain en date du 18 décembre 2025.

Il est rappelé que la mobilisation par Dijon métropole des concours financiers pour ce type d'opération est conditionnée à l'engagement des opérateurs à ne procéder à aucune augmentation du quittance des ménages locataires pour la part de travaux couverts par l'ensemble des subventions allouées. Conjointement, il est demandé aux opérateurs bénéficiaires de justifier de la concertation et de l'accompagnement des ménages locataires en termes de sensibilisation aux éco-gestes et éco-usages ainsi que de la formation de leurs agents de proximité afin d'optimiser, sur la durée, l'efficacité du ré-investissement notamment thermique.

Au titre de la programmation 2026, CDC Habitat Social a sollicité le soutien financier de Dijon métropole pour l'opération d'éco-réhabilitation de la résidence « CASTEL ACIER » située 4, 6, 6bis et 8 rue Daubenton à Dijon et comprenant 27 logements. L'objectif de CDC Habitat Social est d'améliorer les performances thermiques et environnementales de ce patrimoine, tout en renforçant le confort des locataires et en réduisant leurs factures de chauffage.

Les étiquettes énergétiques actuelles des logements sont classées C, avec une consommation énergétique moyenne de 161,17 kWhEP/m²/an. Les principaux travaux pour atteindre le niveau « BBC rénovation » portent sur le remplacement des menuiseries extérieures (hors occultations et bow-windows qui feront l'objet d'une confortation), l'amélioration des systèmes de ventilation (VMC Hygro B), l'installation d'une sous-station pour le raccordement au réseau de chaleur métropolitain, la dépose du bardage amianté et la réfection de l'ossature bois avec complément d'isolation.

Ces travaux permettront d'atteindre une étiquette B avec une consommation énergétique correspondant à 78,38 kWhEP/m²/an.

Conjointement aux travaux d'amélioration de la performance thermique hiver/été, les interventions concernent la mise en sécurité électrique, la réfection des circulations des cages d'escaliers et la mise en place d'un contrôle d'accès par visiophone.

En application du règlement d'intervention adopté par délibération du 18 décembre 2025, la subvention de Dijon métropole attribuée à cette opération s'élève à 54 000 €, représentant 2,27 % du coût prévisionnel TTC (2 377 854 € TTC).

Le financement de cette opération repose également sur la mobilisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), de subventions Effilogis émanant de la Région et du FEDER.

Le bailleur mobilisera des fonds propres à hauteur de 281 987 € et sollicitera également un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à CDC HABITAT SOCIAL, au titre de la programmation 2026 en matière d'éco-réhabilitation et en application des dispositions d'intervention applicables, une subvention d'un montant de 54 000,00 € pour l'opération de rénovation BBC - Étiquette B après travaux – de 27 logements situés au sein de la résidence « CASTEL ACIER » 4,6 6bis et 8 rue Daubenton à Dijon ;
- **d'imputer** la subvention susvisée sur l'autorisation de programme « Participation au financement d'opérations de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré - Programmation 2026 hors PNRU » (chapitre comptable 204) ;
- **de prélever** les crédits de paiement nécessaires sur le budget des exercices à venir ;
- **de dire** que le versement de cette subvention est subordonné à la justification, par le bénéficiaire, des engagements et des dépenses correspondant au projet présenté ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN POUR : 39

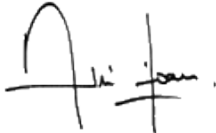
ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)

Le 21 septembre 2026
Antoine HOAREAU
Secrétaire de séance



Le 18 septembre 2026
François REBSAMEN
Président de Dijon métropole

